



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 29 JUIN 2010**

L'an deux mil dix et le vingt neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Périgueux s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sur convocation du 22 juin 2010 et sous la présidence de Monsieur Michel MOYRAND, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Etaient présents** : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2<sup>ème</sup> adjoint M. LE VACON 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme REINHART 4<sup>ème</sup> adjoint, M. MATHIVET 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme LABAILS 6<sup>ème</sup> adjoint, M. BOUDY 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme ROUGIER 8<sup>ème</sup> adjoint, M. BOURGEOIS 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme PATRIAT 10<sup>ème</sup> adjoint, M. LE GUAY 11<sup>ème</sup> adjoint, M. GELINEAU, Mme CHARLES, Mme PADER, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, M. REBOUL, M. LEMAIRE, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. LINTIGNAC, Mme DELORD, M. MINGASSON, Mme SANJUAN, Mme DARTENCET, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice

**Absents, excusés** : Mme NOUGUEZ (mandataire Mme MOULENES), M. DUPUY (mandataire Mlle DELORD), Mme KARASSEFF (mandataire M. MOUTAWAKKIL), M. GERAUD (mandataire M. LE VACON), M. BELLOTEAU (mandataire M. LE GUAY), Mme MARCHAND (mandataire Mme LABAILS), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

**Absente** : Mlle BOUSSARIE, Mme RAT-SOULLER, Mme PERRAUD-DAUSSE

---

## **COMPTE-RENDU**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Monsieur Patrice REBOUL, conseiller municipal, est désigné comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

### **RAPPORT N°1 - Installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à la démission de Madame Nicole LAFFARGUE et de Mademoiselle Annabelle MANIOS - Répartition de ces conseillers dans les commissions municipales, extra-municipales et organismes extérieurs (rapporteur M. le Maire)**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT N°2 - Décision Modificative n° 1 (rapporteur M. BOUDY)**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la DM1 arrêtée aux chiffres suivants tant en dépenses qu'en recettes :

- section d'investissement 5 564 426 €  
- section de fonctionnement 243 495 €

### **RAPPORT N°3 - Aide aux sinistrés du département du Var – Subvention exceptionnelle de la commune (rapporteur M. le Maire)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des maires du Var et d'amender la décision modificative N°1 comme suit :

65.6574/025 - subvention de fonctionnement aux associations : + 3 000 €  
011.6232/024 - fêtes et cérémonies : - 3 000 €

### **RAPPORT N°4 - Attribution de subventions aux associations (rapporteur M. BOUDY)**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT N°5 - Modification d'attribution de subventions (rapporteur M. BOUDY)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 1 000 € à l'association organisatrice – E. P.T.A « Entente Périgueux Trélissac Athlétisme » - du meeting d'athlétisme qui a eu lieu au stade municipal de Périgueux, le 29 mai 2010.

### **RAPPORT N°6 - Projets culturels – Attribution de subventions (rapporteur M. BOUDY)**

Dans le cadre du fonds de réserve destiné aux projets culturels, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- 1 500 € à l'association « Crew Stibate »
- 2 000 € à l'association ADPCP pour son projet interdisciplinaire « un printemps au Proche Orient »
- 2 000 € à l'amicale des locataires « Gay Lussac » pour la réalisation d'une fresque murale avec les habitants (projet en partenariat avec EDF et Périgueux Habitat)

### **RAPPORT N°7 - Renouvellement de la ligne de trésorerie (rapporteur M. BOUDY)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de contracter à nouveau une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € avec l'établissement prêteur répondant au mieux aux intérêts de la Ville selon les critères suivants : taux et conditions, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **RAPPORT N°8 - Cession d'un véhicule (rapporteur M. BOUDY)**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rachat par le concessionnaire d'un véhicule usagé utilisé par la police municipale, monospace Citroen C8, immatriculé 9430 WB 24, inventaire 2262, pour un prix de 10 300,00 euros TTC.

### **RAPPORT N°9 - Stationnement payant - Actualisation des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2010 (rapporteur M. le Maire)**

Par 29 voix pour et 7 abstentions (M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme DARTENCET, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD) le conseil municipal adopte l'actualisation des tarifs du stationnement payant au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

### **RAPPORT N°10 - Vente d'un immeuble sis 3 rue Camille Desmoulins**

Dossier retiré de l'ordre du jour en raison du désistement des acquéreurs.

### **RAPPORT N°11 - Acquisition d'un immeuble dit de la « manutention » sis rue du 15<sup>ème</sup> régiment du Tirailleur Algérien (rapporteur M. le Maire)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition des parcelles 576-577-793-794 de la section AZ sises à l'intersection de la rue du 15<sup>ème</sup> Rgmt de tirailleurs algériens et de l'avenue du 26<sup>ème</sup> R.I appartenant au Ministère de la Culture et de la Communication pour la somme de deux cent cinquante deux mille euros (prix net vendeur), pour la création d'un groupe scolaire.
- que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui doit constater cette mutation de propriété.

### **RAPPORT N°12 - Prospectives Ecoles - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de déconstruction/reconstruction de la maternelle de la Cité (rapporteur M. BOURGEOIS)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe du déplacement de la Maternelle de la Cité dans de nouveaux locaux sur le site du 3, rue du 15<sup>ème</sup> Régiment des Tirailleurs Algériens.
- de procéder à la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la déconstruction/reconstruction du bâtiment situé sur le terrain sis 3 rue du 15<sup>ème</sup> Régiment des Tirailleurs Algériens au moyen d'un concours, conformément au Code des Marchés Publics.
- d'autoriser l'indemnisation des candidats au concours pour un montant de 8 500 euros Hors Taxes,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les aides financières de tout organisme ou collectivité susceptible de concourir au financement des travaux.
- que le financement de la dépense soit assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.
- d'autoriser M. Le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**RAPPORT N°13 - Exploitation d'une ligne aérienne vers Paris - Lancement d'une procédure de Délégation de Service Public (rapporteur M. le Maire)**

Par 34 voix pour et 3 contre (M. MATHIVET, Mme PATRIAT, M. DESMESURE), le conseil municipal décide :

- d'adopter le principe d'une délégation de service public, dans les conditions ci-dessus exposées, pour la gestion d'une ligne aérienne entre Périgueux et Paris;
- de lancer une procédure de mise en concurrence pour choisir le délégataire, sur la base des obligations de service public annexées aux présentes.

**RAPPORT N°14 - Service de production et de distribution d'eau potable - Lancement d'une procédure de Délégation de Service Public (rapporteur M. DESMESURE)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Ville de Périgueux sous la forme d'une délégation de service public (affermage ou concession), étant entendu que le choix final sera fait par le Conseil Municipal après comparaison avec les conditions pour une reprise du service en régie ;

**RAPPORT N°15 - Fourniture d'hydrocarbures - Autorisation de signer les accords cadre (rapporteur M. BOUDY)**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les accords cadre avec les entreprises suivantes pour consultation au fur et à mesure des besoins :

LOT n° 1 : Fuel domestique

- SAS DYNEFF 34060 MONTPELLIER, NC ALVEA 47200 MONTPOUILLAN, SOPEDIS 24750 BOULAZAC

LOT n° 2 : Diester 30%

- PETROLE OCEDIS 17000 LA ROCHELLE, SAS DYNEFF 34060 MONTPELLIER, SNC ALVEA 47200 MONTPOUILLAN

**RAPPORT N°16 - Construction d'un bâtiment à usage de pôle socio-culturel intergénérationnel dans le quartier Saint-Georges - Demande de subventions (rapporteur M. MATHIVET)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment à usage de pôle socioculturel intergénérationnel rue Haute Saint-Georges à Périgueux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours de tout organisme ou collectivité susceptible de participer au financement de cette opération, au taux le plus favorable pour la Commune.

**RAPPORT N°17 - Mise aux normes d'accessibilité du Théâtre - Demande de subventions (rapporteur M. BOURGEOIS)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la réalisation des travaux Mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du Théâtre de Périgueux
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours de tout organisme ou collectivité susceptible de participer au financement de cette opération, au taux le plus favorable pour la Commune.

**RAPPORT N°18 - Restructuration de la rue de la République et de la place de l'Hôtel de Ville – Demande de subventions (rapporteur M. BOURGEOIS)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de la République et de la place de l'Hôtel de Ville;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours de tout organisme ou collectivité susceptible de participer au financement de cette opération, au taux le plus favorable pour la Commune.

**RAPPORT N°19 - Dénomination d'une voie « passage du Thouin » (rapporteur M. BOURGEOIS)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de dénommer la voie reliant le Jardin du Thouin à la rue de l'Harmonie « passage du Thouin ».

**RAPPORT N°20 - Projets Culturels - Approbation du règlement d'appel à projets culture (rapporteur M. LE GUAY)**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°21 - Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord - Concours des muséophages - Demande de subventions (rapporteur M. LE GUAY)**

Dans le cadre du concours des Muséophages (édition 2010) dont le budget s'élève à 16 500 €, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de :

- 3 000 euros auprès de la Direction régionale des affaires culturelles,
  - 2 800 euros auprès du conseil régional,
- et de tout organisme susceptible de financer ce projet.

**RAPPORT N°22 - Co-financement de l'étude financière et juridique de préfiguration de la fusion des trois conservatoires de la Dordogne, de Bergerac et de Périgueux (rapporteur M. LE GUAY)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser la Ville à co-financer une étude financière et juridique de préfiguration de fusion des trois conservatoires de la Dordogne, de Bergerac et de Périgueux et de réserver à cet effet une enveloppe de 5000 euros, correspondant à 25 % du montant maximal consacré à cette étude, 25 % étant pris en charge par la Ville de Bergerac et 50 % par le département de Dordogne.

**RAPPORT N°23 - Association Nationale des Villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés – Adhésion à l'association (rapporteur M. LE GUAY)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à cette association afin de donner une nouvelle impulsion à la politique patrimoniale de la ville, qu'il s'agisse de protéger ou de valoriser son patrimoine (cotisation annuelle de 0,040 € par habitant, soit 1 232 € pour 30 800 habitants).

**RAPPORT N°24 - Bibliothèque municipale - Journées du Patrimoine 2010 et SILG 2010 - Tarif exceptionnel pour les nouvelles inscriptions (rapporteur M. LE GUAY)**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs exceptionnels d'inscription proposés par la bibliothèque municipale (ce tarif sera de 1 € pour les Périgourdins, et les autres habitants du département se verront proposer un demi-tarif) à titre promotionnel et applicables pour les nouvelles inscriptions seulement, le samedi 18 et le dimanche 19 septembre 2010, à l'occasion des Journées du Patrimoine, et du vendredi 12 au dimanche 14 novembre 2010 uniquement, à l'occasion du Salon international du Livre gourmand,

**RAPPORT N°25 - Personnel municipal - Convention avec le Ministère de la Culture pour la mise à disposition du conservateur de la bibliothèque municipale classée (rapporteur M. LE GUAY)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la mise à disposition d'un conservateur des bibliothèques d'Etat auprès de la Ville de Périgueux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un conservateur des bibliothèques proposée par l'Etat et à prendre toutes les dispositions financières nécessaires pour prendre en charge les frais prévus à l'article 7 (Rémunération) de la convention, y compris un éventuel complément de rémunération dûment justifié et d'éventuelles indemnités de frais et sujétions.

**RAPPORT N°26 - Personne municipale - Mise à disposition du personnel (rapporteur M. BOUDY)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions avec les associations suivantes :

- Association « Culture Loisirs Animations à Périgueux » (CLAP)
- Association « Odyssée »
- Association « Judo Club de Périgueux »
- Association « CAPD Rugby »
- Association « Périgueux Epée »
- Association « Périgueux Basket Club »
- Association « Boxing Club Périgourdin »

- Amicale du personnel de la Ville de Périgueux

**RAPPORT N°27 - Personnel municipal - Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2010**  
**(rapporteur M. BOUDY)**

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet ou non complet au 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;
- d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice en cours.

**RAPPORT N°28 - Conseil municipal - Nouvelle répartition des indemnités de fonction entre les onze adjoints et trois conseillers municipaux délégués (rapporteur M. le Maire)**

A la suite du renouvellement des membres du Conseil régional d'Aquitaine, les indemnités de fonction des vice-présidents ont été modifiées nécessitant de revoir en partie le calcul de l'indemnité de fonction des trois conseillers municipaux délégués.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de maintenir la minoration de 20% sur l'indemnité brute mensuelle du maire à laquelle il convient d'ajouter la part écartée
- d'appliquer sur l'indemnité brute mensuelle des adjoints passerait de 5% à 2,5%.

**RAPPORT N°29 - Scolarisation des enfants des familles non sédentaires – Convention de partenariat intercommunal (rapporteur Mme LABAILS)**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat intercommunal en vue de la scolarisation des enfants des familles non sédentaires, concernant la commune de Périgueux, les enfants concernés seraient intégrés dans les différentes classes des écoles élémentaires du Gour de l'Arche et André Davesne ainsi que dans les écoles maternelles.

**RAPPORT N°30 - Information - Rapport annuel du délégataire sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2009**

La séance est levée à 20h35.

Fait à Périgueux, le 30 juin 2010